

PLAN D'URGENCE

CRISE CLIMATIQUE

L'URGENCE AGRICOLE

10 MESURES POUR PROTÉGER
LA SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE
ET PRÉPARER L'AGRICULTURE AUX CRISES À VENIR



INTRODUCTION

3

-
- 1. EMPÊCHER LES FAILLITES EN
SOUTENANT LES AGRICULTEURS
SINISTRÉS SANS ATTENDRE**

4

-
- 2. ANTICIPER
LA BOMBE À RETARDEMENT
SUR LES PRIX**

7

-
- 3. RELANCER LA PRODUCTION
EN ANTICIPANT LES CRISES
CLIMATIQUES À VENIR**

9

INTRODUCTION

Face à la crise agricole et au changement climatique, les agriculteurs ne doivent pas être laissés seuls.

L'agriculture traverse une crise inédite. **Le monde agricole subit en première ligne les conséquences du changement climatique et de l'inaction du Gouvernement.**

Des maraîchers ont tout perdu en raison de températures caniculaires, d'incendies ou d'orages très violents entraînant des vents et tempêtes de grêle particulièrement destructeurs. Des éleveurs angoissent de ne pas savoir comment nourrir leurs animaux d'ici à la fin de l'hiver alors que les sécheresses ont dévasté les prairies et que les stocks de fourrage ont été largement entamés. Des arboriculteurs voient leurs vergers dévastés pour plusieurs années par les conditions climatiques extrêmes.

Cette crise se répercute sur tout le monde. Des pénuries commencent à s'apercevoir sur les étals. Déjà, les consommateurs subissent de fortes hausses de prix de certains produits, comme les fruits et légumes. En élevage, une surproduction temporaire consécutive au manque de fourrage fait chuter les prix payés aux agriculteurs déjà largement touchés par la crise.

Depuis des mois, le gouvernement n'a toujours rien annoncé.

Depuis des mois, la France insoumise demande de soutenir les agriculteurs touchés. **La France insoumise propose un plan d'urgence et des mesures concrètes pour répondre à la crise et se battra lors des débats budgétaires pour défendre leur mise en place le plus rapidement possible.**

PARTIE 1

EMPÊCHER LES FAILLITES EN SOUTENANT LES AGRICULTEURS SINISTRÉS SANS ATTENDRE



1. Débloquer dès maintenant l'avance de trésorerie nécessaire au maintien des exploitations touchées par les canicules et événements climatiques exceptionnels (temps de travail supérieur, achat et transport de fourrages non prévus, frais vétérinaires supplémentaires, etc.).

Cette avance pourra être cumulable, quand c'est nécessaire, avec les autres dispositifs d'indemnisation, dont :

- le report sans pénalité des cotisations sociales et fiscales
- la suspension des remboursements d'emprunts et des procédures de recouvrement, de même que l'interdiction des coupures d'eau et d'énergie dans les fermes touchées, sans aucun frais
- la mobilisation de prêts publics à taux nul lorsque l'aide directe ne suffit pas.

2. Reconnaître l'ensemble du territoire national éligible au titre de l'Indemnité de solidarité nationale

(ISN) afin d'indemniser les agriculteurs qui ont subi une perte de récolte sur leurs cultures non assurées. Puisque l'assurance privée ou l'Indemnité de solidarité nationale ne couvrent pas intégralement les dommages, l'État et les régions doivent garantir :

- l'indemnisation des pertes de moyens de production : cheptel, plantations pérennes, serres, équipements, bâtiments, stocks et réserves fourragères
- une compensation des pertes de récolte et de revenu permettant la poursuite effective de l'activité
- la prise en charge des frais exceptionnels provoqués par la catastrophe lorsque nécessaire : transport et achat de fourrage, accès à l'eau, soins vétérinaires, évacuation des animaux morts ou remise en état des bâtiments.

Les critères d'éligibilité devront tenir compte de la réalité des fermes biologiques, souvent plus diversifiées, de plus petite taille et davantage tournées vers les circuits courts, et qui ont plus de mal à justifier leurs pertes. Les aides devront être plafonnées par actif agricole afin de concentrer l'argent public sur le maintien de l'emploi agricole et le sauvetage des fermes, et non sur l'indemnisation sans limite des plus grandes structures agro-industrielles.

3. Protéger la santé et alléger la charge de travail. Les agriculteurs et les salariés agricoles ont travaillé sous des températures extrêmes, parfois jour et nuit, pour sauver les animaux, irriguer les cultures ou lutter contre les incendies. Beaucoup font face à l'épuisement, à l'angoisse économique et à un véritable « burn-out climatique ». Nous proposons :

- le renforcement des dispositifs de prévention du suicide et de prise en charge psychologique : pour cela nous demandons l'ouverture d'un guichet d'urgence national et de cellules départementales associant tous les services de santé au travail, les organisations professionnelles et les associations d'accompagnement et de soutien au monde paysan ;
- la prise en charge immédiate et sans condition de ressources des services de remplacement pour les agriculteurs épuisés ou confrontés à une surcharge exceptionnelle de travail, afin de leur permettre de se reposer, de se soigner et de faire face à l'urgence ;
- Un moratoire sur l'application de la réforme de la facturation électronique



Afin d'informer les agriculteurs de leurs droits ou de réaliser l'évaluation des pertes, les services de l'Etat sont mis largement à contribution. Des effectifs d'urgence sont déployés dans les services des Directions Départementales des Territoires (DDT) afin d'assurer la prise en charge administrative supplémentaire.

PARTIE 2

ANTICIPER LA BOMBE À RETARDEMENT SUR LES PRIX

FIXER DES PRIX MINIMUM RÉMUNÉRATEURS POUR LES PAYSANS
ET LUTTER CONTRE L'INFLATION POUR LES CONSOMMATEURS



4. Instaurer des prix planchers et renforcer les contrôles.

Les prix agricoles doivent être fixés à partir des coûts réels de production et garantir une rémunération digne du travail paysan. Nous proposons d'instaurer des prix planchers obligatoires, différenciés par production et par bassin, en dessous desquels aucun produit agricole ne pourra être acheté. Ces prix seront établis à partir d'indicateurs publics.

Les contrôles de la DGCCRF seront renforcés. Les entreprises qui achètent sous le prix plancher, contournent la loi ou imposent des conditions commerciales abusives devront faire l'objet de sanctions réellement dissuasives, calculées en proportion de leur chiffre d'affaires.

5. Encadrer les marges des intermédiaires et de la grande distribution.

La baisse des volumes disponibles ne doit pas servir de prétexte à une nouvelle flambée spéculative des prix alimentaires. Nous proposons que l'Etat bloque temporairement les prix d'un panier de produits essentiels. Les profiteurs de crise devront être taxés. Les recettes financeront les indemnisations et l'adaptation des fermes au changement climatique.

6. Bloquer les prix du fourrage et leur fléchage prioritaire vers l'alimentation animale pour empêcher la spéculation.

La pénurie de fourrage place de nombreux éleveurs dans une situation critique. Certains intermédiaires pourraient profiter de l'urgence pour augmenter brutalement leurs prix.

Nous proposons le blocage temporaire du prix des fourrages dans les zones touchées, un contrôle public des stocks et des mouvements de fourrage et leur fléchage prioritaire vers l'alimentation animale.

Cela devra s'accompagner, quand nécessaire, de la réquisition des stocks faisant l'objet d'une rétention spéculative.

PARTIE 3

RELANCER LA PRODUCTION EN ANTICIPANT LES CRISES CLIMATIQUES À VENIR



7. Adapter en urgence les systèmes d'exploitation

L'État et les régions lanceront immédiatement un programme d'équipement des bâtiments d'élevage : ventilation, brumisation, isolation, ombrage, dispositifs d'alerte, réserves d'eau et solutions énergétiques de secours. Les exploitations fourragères, maraîchères, arboricoles et horticoles seront également accompagnées en priorité pour mettre en place une irrigation adaptée aux cultures, fondée sur des apports ciblés et économes en eau.

Les dispositifs d'aide à l'investissement seront adaptés aux fermes biologiques et aux petites exploitations : abaissement des montants planchers, élargissement des équipements éligibles et accompagnement administratif renforcé. Ils ne devront pas servir à subventionner l'agrandissement d'unités industrielles toujours plus concentrées et donc toujours plus vulnérables.

Des moyens budgétaires conséquents devront être alloués à des contrats de transition agroécologique, afin de soutenir les agriculteurs pour qu'ils adaptent leurs façons de produire au réchauffement climatique : cultures et animaux plus résistants aux sécheresses, adoption de couverts végétaux et du sans labour, plantation de légumineuses, d'arbres et de haies qui retiennent l'eau et rafraîchissent les terres, diversification et rotation des cultures pour réduire les risques...

8. Créer un véritable service public de l'équarrissage

Les mortalités massives de l'été ont montré l'insuffisance des capacités disponibles. Dans certaines régions, les délais d'enlèvement ont créé des risques sanitaires majeurs et aggravé la détresse des éleveurs.

Nous proposons un service public de l'équarrissage, capable de mobiliser rapidement des capacités supplémentaires en situation de crise. Il disposera d'un plan national, de moyens locaux, de personnels formés et de procédures d'interventions anticipées. Le coût de l'enlèvement et du traitement des animaux morts à la suite d'une catastrophe climatique devra être intégralement pris en charge par la solidarité nationale.

9. Donner la priorité absolue à l'alimentation humaine et à l'abreuvement

En période de pénurie, l'eau doit d'abord servir aux besoins vitaux, à l'abreuvement des animaux et à la production alimentaire destinée à la population. Nous proposons que soit établie une hiérarchie nationale, démocratique et transparente des usages de l'eau. L'eau nécessaire à l'abreuvement et au maintien des cultures alimentaires sera prioritaire sur l'irrigation de productions destinées à l'exportation, les usages industriels non essentiels et les activités de loisir. De même, l'alimentation des animaux devra primer sur l'utilisation de cultures et de fourrages dans les méthaniseurs industriels ou sur leur exportation.

10. Créer un fonds mutuel et solidaire contre les risques climatiques.

À terme, la protection de l'agriculture contre les risques climatiques doit sortir de la dépendance aux assurances privées.

Nous proposons la création d'un fonds public, mutuel et solidaire, doté de moyens pérennes. Il serait alimenté par l'État, par une contribution des acteurs économiques de l'aval et par une taxation des surprofits réalisés dans les secteurs agroalimentaire, assurantiel et de la grande distribution. Ce fonds garantirait à toutes les exploitations une protection universelle contre les catastrophes climatiques, indépendamment de leur taille, de leur localisation ou de leur capacité à acheter un contrat privé. Ses règles seraient définies démocratiquement avec l'ensemble des syndicats agricoles, les collectivités, les salariés et les associations environnementales. La solidarité nationale doit protéger celles et ceux qui nous nourrissent.

Pour rappel, à long terme, le programme de La France insoumise prévoit :

- **Assurer le renouvellement des générations et installer des agriculteurs et agricultrices nombreux permettant le maintien d'une agriculture résiliente et adaptée.**

Il y a urgence à ce que l'installation d'agriculteurs et d'agricultrices nombreux soit enfin considérée comme une priorité des politiques agricoles. Un nombre d'agriculteurs plus élevé par hectare ou par cheptel, c'est un suivi ou un soin plus rapproché, et donc une meilleure adaptabilité en temps de crise. Plus de paysans, c'est aussi la capacité à entretenir des systèmes plus résilients : végétalisés (entretien de haies, arbres, etc.), plus sobres en eau et en énergie, entretenant des races ou variétés anciennes plus résilientes et riches génétiquement. L'Etat doit soutenir le maintien ou la transition de l'agriculture vers ces modèles plus résilients.

- **Réviser de fond en comble la PAC pour une agriculture rémunératrice à l'actif et résiliente. Rétablir un rapport de force favorable aux agriculteurs face à la grande distribution et à l'agro-alimentaire dans la négociation du prix.**

Il n'y aura pas de transition écologique sans transition économique ! L'agriculture résiliente et à taille humaine doit être rémunératrice.

- **Investir massivement dans l'enseignement agricole, la recherche et la formation, afin d'accompagner l'adaptation au changement climatique et l'installation de paysans nombreux.**

- **Assurer le protectionnisme solidaire de l'agriculture française et la sortie des traités de libre-échange.**

Les politiques agricoles ne peuvent plus être guidées par la recherche de la compétitivité à tout prix, qui aligne le modèle agricole français sur le moins-disant international au dépit de toute logique de durabilité. La souveraineté alimentaire de la France doit prévaloir. Il y a au contraire urgence à protéger l'agriculture de la concurrence internationale déloyale, d'installer un protectionnisme économique qui permette à la France d'avoir une véritable stratégie de souveraineté alimentaire, indépendante des logiques de marchés.

